

AVIS DE PROJET DE FUSION

Entre

C O D I M A S (*absorbante*)

Société par Actions Simplifiée au capital de 128 000 €
6, avenue de l'Europe - 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
R.C.S. MEAUX 338 175 755

Et

GROUPE ALLIANCE LOGISTIQUE (*absorbée*)

Société à Responsabilité Limitée au capital de 169 600 €
6, avenue de l'Europe - 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
R.C.S. MEAUX 432 001 808

Par acte sous seing-privé en date du 14 mars 2014 les sociétés ont établi un projet de fusion présentant les caractéristiques suivantes :

1 - Fusion par voie d'absorption par la société **CODIMAS** de la société **GROUPE ALLIANCE LOGISTIQUE**, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2014. La société **GROUPE ALLIANCE LOGISTIQUE** sera dissoute de plein droit, sans qu'il y ait lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

2 - Evaluation de l'actif et du passif de la société **GROUPE ALLIANCE LOGISTIQUE**, dont la transmission à la société **CODIMAS** est prévue : l'actif à la date retenue est de 761 884 € et le passif de 669 081 € ; l'actif net transmis est donc évalué à 92 803 €.

3 - Rapport d'échange des droits sociaux : la valorisation respective des sociétés participantes a abouti à un rapport d'échange de **211** (deux-cent onze) actions **CODIMAS** contre **5 360** (cinq mille trois cent soixante) parts sociales **GROUPE ALLIANCE LOGISTIQUE**.

4 - Montant de l'augmentation de capital de la société **CODIMAS** au titre de l'absorption de la société **GROUPE ALLIANCE LOGISTIQUE** : 3 376 €, par voie de création de 211 actions nouvelles **CODIMAS** d'une valeur nominale de 16 € attribuées aux associés minoritaires de **GROUPE ALLIANCE LOGISTIQUE**.

5 - Droit d'opposition des créanciers : les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L 236-14 et R 236-8 du code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce compétent.

6 - Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX au nom des deux sociétés le 17 mars 2014 (dépôts numéro 2014R002058 et 2014R002060). Le présent avis sera publié sur le site internet des deux sociétés, accessible au public et consultable librement durant trente jours consécutifs.

Pour avis.